

Limited Warranty for Buderus Cast Iron Gas and Oil Boilers 300,000 BTU or Less

Subject to terms and conditions set forth below, Bosch Thermotechnol-
ogy Corp. (BTC) hereby extends the following limited warranties to the
original residential retail purchaser of its Residential Boiler.

WARRANTY COVERAGE

First Year - Limited Warranty for Residential Boilers

BTC warrants to the original residential retail purchaser of a Buderus
Residential Boiler that the Boiler shall remain free from defects in work-
manship and materials during proper use at the original installation site
of the Boiler for one year from the date of original installation, provided
proper and regular maintenance is carried out by a qualified heating con-
tractor and provided, further, that the other conditions of this warranty
are satisfied. Provided that this warranty has not otherwise been termi-
nated, voided or reduced, if BTC determines that any part of a qualifying
Boiler is defective in workmanship or materials during the first year from
the date of its original installation, BTC, at its option, will repair or
replace the defective part as it finds necessary in accordance with Bud-
erus' then applicable warranty service procedures.

Second Year and Beyond - Limited Warranty for Heat Exchangers of Residential Boilers

BTC warrants to the original residential retail purchaser of a Buderus
Residential Boiler that the heat exchanger of the Boiler shall remain free
of leaks during proper use at the original installation site of the Boiler,
provided proper and regular maintenance is carried out by a qualified
heating contractor and provided, further, that the other conditions of
this warranty are satisfied.

Second Through Tenth Years

If, during the second through tenth years from the date of original instal-
lation of a Residential Boiler, a leak in the heat exchanger of the Boiler
should occur, and if, following a warranty claim made during that period,
Buderus determines that the leak is the result of a defect in workmanship
or materials, this warranty shall apply on the terms and conditions set
forth herein, and BTC, at its option, will repair the defective heat
exchanger or replace it with the nearest comparable model available
from BTC at the time of the replacement.

Eleventh Year and Beyond

If, during the eleventh year from the date of original installation of a Res-
idential Boiler and thereafter, a leak in the heat exchanger of the Boiler
should occur, and if, following a warranty claim made during that period,
BTC determines that the leak is the result of a defect in workmanship or
materials, this warranty shall apply on the terms and conditions set forth
herein, and BTC, upon payment to it of a proportionate service charge as
set forth below, will, at its option, repair the defective heat exchanger or
replace it with the nearest comparable model available from BTC at the
time of the replacement.

The proportionate service charge will be based on the number of years
elapsed since the date of original installation of the Boiler and will be
equal to a percentage of the current list price of the heat exchanger
involved in the warranty claim (or the then nearest comparable Buderus
model heat exchanger if the heat exchanger model involved in the war-
ranty claim is no longer available) at the time the warranty claim is made.

The service charge for the number of years elapsed is as follows: 11th
year- 5 %; 12th year -10 %; 13th year- 15 %; 14th year-20 %; 15th year-
25 %; 16th year -30 %; 17th year -35 %; 18th year -40 %; 19th year -
45 %; 20th year -50 %; 21st year-55 %; 22nd year -60 %; 23 year
-65 %; 24th year -70%; 25th year and beyond -75%.

If the heat exchanger is no longer available because of product obsoles-
cence or redesign, BTC will provide a new residential cast iron water
boiler at the then applicable retail price less the last list price of the heat
exchanger that was not available.

OIL BURNERS

BTC warrants to the original residential purchaser for five years the Bud-
erus burners provided with its oil boilers, provided all the maintenance
and installation requirements listed below are met.

OEM burners (Riello, Carlin, Beckett) provided with our boilers are all
warranted through the manufacturer of the oil burner. In order to file a
claim for warranty on these burners you should contact the manufac-
turer.

GENERAL TERMS AND CONDITIONS

This warranty is subject to the conditions that the Residential Boiler
must have been installed, maintained and repaired by a heating contrac-
tor whose principal occupation is the sale and installation of plumbing,
heating and/or air conditioning equipment and that installation, mainte-
nance and repair were performed in strict compliance with BTC installa-
tion and engineering manuals for Residential Boilers.

This warranty extends only to the first residential retail purchaser of the
Boiler and only while the Boiler is owned by that purchaser and remains
at its original installation site. Change in ownership or relocation of the
boiler shall forthwith terminate this warranty without further notice.

This warranty does not cover:

1. Residential Boilers installed in buildings other than one or two family
residential dwellings, unless they are buildings with individual Boil-
ers for each residential dwelling unit.
2. Components or parts that are part of the Residential Boiler system
but were not provided by BTC as a part of the Residential Boiler.
3. The workmanship of any installer. BTC disclaims and does not
assume any liability of any nature for unsatisfactory performance
caused by improper installation, repair or maintenance.
4. Any costs for labor for removal, reinstallation, repair and replace-
ment of the alleged defective component or part, transportation to
BTC, if necessary, and any materials necessary to perform the repair
or replacement.
5. Any Residential Boiler that is installed where polybutylene pipe
without an oxygen barrier is used.
6. Any installation where the Residential Boiler is connected to any
under floor radiant heating system that allows oxygen penetration of
the system.
7. Any Residential Boiler that has a failure or malfunction resulting
from improper or negligent operation, accident, abuse, freezing,
misuse, unauthorized alteration or improper repair or maintenance.
8. Any BTC Boiler that is used or operated over its rated capacity or
with insufficient water, is subjected to flood conditions or is oper-
ated with water or fuel additives that cause deposits or corrosion.

9. Damage to the Residential Boiler or any of its original components or parts caused by excessive temperatures or pressures, fuel or gas explosion, electrochemical reaction, water and air impurities, electrical failures, riots, insurrection or acts of God.
10. Any damage or failure resulting from contaminated air, including, but not limited to, sheetrock and/or plasterboard particles, dirt or dust, introduced into the Boiler as well as any damage or failure resulting from hard water scale buildup on the inside of the heat exchanger.

THIS IS A LIMITED WARRANTY AND BTC MAKES NO EXPRESS OR IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE OR ANY OTHER WARRANTIES OR REPRESENTATIONS EXCEPT AS EXPLICITLY SET FORTH HEREIN. BTC SHALL NOT BE LIABLE FOR ANY INDIRECT, INCIDENTAL, SPECIAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES INCLUDING, WITHOUT LIMITATION, INJURY OR DAMAGE TO PERSONS OR PROPERTY OR DAMAGES FOR LOSS OF USE, INCONVENIENCE OR LOSS OF TIME.

Some states do not allow the exclusion or limitation of incidental or consequential damages, or limitations on how long an implied warranty lasts, so the above limitations and exclusions may not apply to you.

WARRANTY CLAIMS PROCESS

If you are the first purchaser at retail, and the current owner, of a Residential Boiler that is still located at the site of its original installation, and you think you are entitled to service under the foregoing warranty, you should notify the heating contractor who installed your boiler and ask that the contractor notify the distributor from whom the contractor purchased the Boiler.

If this action is not possible or does not result in warranty service, contact Bosch Thermotechnology Corp., 50 Wentworth Avenue, Londonderry, NH 03053 with details in support of the warranty claim, including a copy of your original invoice or other proof of purchase and original installation date and location.

The alleged defective components or parts must be returned to BTC through trade channels in accordance with BTC procedure then in force for handling goods returned for the purpose of inspection to determine cause of failure.

If BTC determines that the returned components and/or parts are defective and that this warranty applies, BTC will furnish the repaired or replacement components and/or parts to an authorized BTC distributor who, in turn, will forward the components and/or parts to the heating contractor who installed your Residential Boiler.

This warranty gives you specific legal rights, and you may also have other rights, which vary from state to state.

Garantie Limitée pour les Chaudières Gaz ou Fioul en Fonte Buderus 300 000 BTU ou Moins

Soumises aux conditions stipulées ci-après, Bosch Thermotechnology Corp. Par la présente, (BTC) étend les garanties limitées suivantes à l'acquéreur résidentiel d'origine de sa chaudière résidentielle.

GARANTIE OCTROYÉE

Première Année - Garantie Limitée pour les Chaudières Résidentielles

BTC garantit à l'acquéreur résidentiel original d'une chaudière résidentielle Buderus que la chaudière sera dépourvue de défauts matériels et d'exécution pendant un an à partir de la date d'installation originale et sur le site d'installation original, à condition que la chaudière soit correctement utilisée, qu'elle soit correctement entretenue par un chauffagiste qualifié et que les autres dispositions de cette garantie soient respectées. Dans la mesure où cette garantie n'a pas été interrompue, annulée ou restreinte d'une quelconque autre manière et si BTC détermine qu'une quelconque partie d'une chaudière concernée est défectueuse dans son exécution ou dans ses matériaux pendant la première année à compter de la date d'installation originale, BTC remplacera ou réparera à sa discrétion la partie défectueuse si elle le juge nécessaire conformément aux procédures de traitement des garanties appliquées par Buderus à cette date.

Deuxième Année et Années Suivantes - Garantie Limitée pour les Échangeurs de Chaleur des Chaudières Résidentielles

BTC garantit à l'acquéreur résidentiel original d'une chaudière résidentielle Buderus que l'échangeur de chaleur sera dépourvu de fuites sur le site d'installation original, à condition que l'échangeur de chaleur soit correctement utilisé, qu'il soit correctement entretenu par un chauffagiste qualifié et que les autres dispositions de cette garantie soient respectées.

De la Deuxième à Dixième Année

Si, durant la période entre la deuxième année et la dixième année à compter de la date d'installation originale d'une chaudière résidentielle, l'échangeur de chaleur de la chaudière présente une fuite et si, à la suite d'un recours en garantie formulé durant cette période, Buderus détermine que la fuite résulte d'un défaut d'exécution ou de matériel, la présente garantie s'appliquera selon les termes et conditions définies dans la présente, et BTC réparera à sa discrétion l'échangeur de chaleur défectueux ou le remplacera par le modèle comparable le plus proche que BTC pourra fournir à la date du remplacement.

A Partir de la Onzième Année

Si, durant la onzième année à compter de la date d'installation originale d'une chaudière résidentielle et après, l'échangeur de chaleur de la chaudière présente une fuite, et si, à la suite d'un recours en garantie formulé durant cette période, BTC détermine que la fuite résulte d'un défaut d'exécution ou de matériel, la présente garantie s'appliquera selon les termes et conditions définies dans la présente, et, après paiement de frais de réparation proportionnels tels que définis ci-dessous, BTC réparera à sa discrétion l'échangeur de chaleur défectueux ou le remplacera par le modèle comparable le plus proche que BTC pourra fournir à la date du remplacement.

Les frais de réparation proportionnels se baseront sur le nombre d'années écoulées depuis la date d'installation originale de la chaudière et équivaldront au pourcentage du prix de liste actuel de l'échangeur thermique qui fait l'objet du recours en garantie (ou le modèle d'échangeur thermique Buderus comparable le plus proche si l'échangeur thermique concerné n'existe plus) à la date du recours en garantie.

Les frais de réparation pour le nombre d'années écoulées sont décomptés comme suit : 11e année - 5 % ; 12e année - 10 % ; 13e année - 15 % ; 14e année - 20 % ; 15e année - 25 % ; 16e année - 30 % ; 17e année - 35 % ; 18e année - 40 % ; 19e année - 45 % ; 20e année - 50 % ; 21e année - 55 % ; 22e année - 60 % ; 23e année - 65 % ; 24e année - 70 % ; 25e année et plus - 75%.

Si l'échangeur de chaleur n'existe plus en raison de la désuétude ou d'une nouvelle conception du produit, BTC fournira une nouvelle chaudière résidentielle en fonte au prix de vente applicable à cette date moins le dernier prix de liste de l'échangeur thermique qui n'était plus disponible.

BRULEURS FIOUL

BTC accorde à l'acquéreur résidentiel original une garantie de cinq ans sur les brûleurs Buderus fournis avec les chaudières fioul de la même marque, à condition que toutes les exigences en matière d'entretien et d'installation mentionnées ci-dessous sont respectées.

Les brûleurs de fabricants d'équipements d'origine (Riello, Carlin, Bectek) fournis avec nos chaudières sont tous garantis par leurs fabricants respectifs. Pour invoquer un recours en garantie pour ces brûleurs, contactez le fabricant.

CONDITIONS GENERALES

La présente garantie est accordée à condition que la chaudière résidentielle a été installée, entretenue et réparée par un chauffagiste qualifié dont la fonction principale est de vendre et d'installer des systèmes de plomberie, de chauffage et / ou de conditionnement de l'air et que l'installation, l'entretien et la réparation ont été réalisés en parfaite conformité avec les notices d'installation et de conception des chaudières résidentielles de BTC.

Cette garantie s'étend uniquement au premier acquéreur résidentiel de la chaudière et uniquement tant qu'elle reste la propriété de cet acquéreur et qu'elle reste sur son lieu d'installation original. Si la chaudière change de propriétaire ou si elle est déplacée, la présente garantie sera immédiatement terminée sans que cela ne soit signalé.

Cette garantie ne couvre pas les cas suivants :

1. Les chaudières résidentielles installées dans des bâtiments autres que des résidences monofamiliales ou bifamiliales, à moins qu'il s'agisse de bâtiment équipés de chaudières individuelles pour chaque lot d'habitation.
2. Les composants et pièces faisant partie du circuit de la chaudière résidentielle mais non fournis par BTC en tant que partie intégrante de la chaudière résidentielle.
3. La main d'œuvre de l'installateur, quel qu'il soit. BTC rejette et n'assume aucune responsabilité, de quelque nature que ce soit, en cas de performances insatisfaisantes dues à une installation, une réparation ou un entretien impropres.
4. Les frais de main d'œuvre engendrés par le démontage, la réinstallation, la réparation et le remplacement de la pièce ou du composant défectueux, par le transport chez BTC si cela est nécessaire et par tout matériel nécessaire pour la réparation ou le remplacement.
5. Les chaudières résidentielles installées à proximité d'un tuyau de polybutylène sans barrière d'oxygène.
6. Les installations dans lesquelles la chaudière est reliée à un système de chauffage radiant par le sol, quel qu'il soit, qui permet la pénétration d'oxygène dans le système.

7. Les chaudières résidentielles qui présentent un défaut ou dysfonctionnement résultant d'une exploitation impropre ou négligée, d'un accident, d'un abus, du gel, d'un usage impropre, d'une modification non autorisée, d'une réparation ou d'un entretien impropres.
8. Les chaudières BTC utilisées ou fonctionnant à une capacité supérieure à leur capacité nominale et avec une quantité d'eau insuffisante, exposées à un risque d'inondation ou exploitées avec de l'eau ou des additifs pour fioul qui entraînent des dépôts ou de la corrosion.
9. Les dommages sur la chaudière résidentielle ou sur un quelconque de ses composants ou pièces d'origine causés par des températures ou pressions excessives, une explosion due au fioul ou au gaz, une réaction électrochimique, la présence d'impuretés dans l'eau et l'air, des pannes électriques, des émeutes, l'insurrection ou une catastrophe naturelle.
10. Tous les dommages ou défauts résultant de l'air contaminé, y compris sans toutefois s'y limiter, les particules de plâtre et/ou placo-plâtre, de saleté ou de poussière, ayant pénétrées dans la chaudière ainsi que tous les dommages ou les dysfonctionnements résultant de la formation du tartre liée à la dureté de l'eau à l'intérieur des tubes de l'échangeur thermique.

LA PRESENTE GARANTIE EST LIMITEE ; BTC N'ACCORDE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET DE MANIÈRE NON LIMITATIVE TOUTES LES GARANTIES DE VALEUR COMMERCIALE OU D'ADÉQUATION POUR UN OBJECTIF PARTICULIER NI AUCUNE AUTRE GARANTIE OU REPRESENTATION SAUF CELLES EXPRESSEMENT DÉFINIES DANS LA PRESENTE. BTC N'EST NULLEMENT RESPONSABLE EN CAS DE DOMMAGES INDIRECTS, ACCIDENTELS, SPÉCIAUX, CONSÉCUTIFS OU SIMILAIRES, Y COMPRIS, MAIS DE MANIÈRE NON LIMITATIVE, LES BLESSURES OU DOMMAGES CAUSÉS AUX PERSONNES OU PROPRIÉTÉS OU LES DOMMAGES ENGENDRÉS PAR LA PERTE D'UTILISATION, LA PERTE DE PROFITS, LA GÊNE OU LA PERTE DE TEMPS.

Certains états n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages accidentels ou consécutifs ni même les limitations sur la durée d'une garantie implicite. Il se peut donc que les limitations et exclusions susmentionnées ne s'appliquent pas à vous.

PROCESSUS DE RECOURS SOUS GARANTIE

Si vous êtes le premier acquéreur au détail et le propriétaire actuel d'une chaudière résidentielle installée sur le site d'installation original et que vous pensez être en droit de bénéficier d'une réparation selon la garantie susmentionnée, vous devez notifier le chauffagiste ayant installé votre chaudière et demander à ce que le chauffagiste en informe le distributeur auprès duquel il a acheté la chaudière.

Si cette action n'est pas possible ou n'aboutit pas à une réparation sous garantie, contactez Bosch Thermotechnology Corp., 50 Wentworth Avenue, Londonderry, NH 03053 en fournissant des détails pour étayer votre recours en garantie, y compris une copie de la facture originale ou un autre preuve certifiant de l'achat, de la date et du lieu d'installation original(e).

Les composants ou pièces présumés défectueux doivent être retournés à BTC par le biais des canaux de distribution conformément à la procédure BTC alors en vigueur pour le traitement des marchandises retournées à des fins d'inspection afin de déterminer la cause de la défaillance.

Si BTC détermine que les composants et/ou pièces retournés sont défectueux et que cette garantie s'applique, BTC fournira les composants et/ou pièces réparés ou de rechange à un distributeur BTC agréé qui transmettra à son tour les composants et/ou pièces au chauffagiste ayant installé votre chaudière résidentielle.

La présente garantie vous concède des droits légaux, il se peut que vous ayez également d'autres droits susceptibles de varier d'un état à l'autre.